



Res Coumo Thil

Informa THIL

Lettre d'information de la commune de Thil avril 2014

MODIFICATION DE CLASSEMENT DE PARCELLES

Lors de l'étude de notre PLU, le Conseil Municipal a souhaité réserver une zone pour l'implantation de commerces, de bureaux et/ou de bâtiments communaux (hangar pour le matériel et éventuellement écoles). Les parcelles (359 et 449) situées devant le cimetière ont donc été classées en UE à cet effet. Les propriétaires ont exercé leur droit et contesté ce choix devant les tribunaux. N'ayant eu aucune demande d'implantation de commerce ni de bureau, le Conseil a décidé d'accéder aux requêtes des propriétaires et de reclasser ces parcelles en Ua c'est à dire constructibles pour des habitations. Le commissaire enquêteur ayant fait une erreur de procédure, nous avons refait l'enquête publique et reclassé ces terrains en Ua. Plusieurs maisons doivent prochainement s'y construire. Le bâtiment pour le matériel de la mairie sera édifié dans la cour de la Maison des Associations. L'école a, elle, été complètement isolée, les menuiseries ont été changées et l'électricité mise aux normes.



Lors de la création du site internet, le Conseil vous a informé de la parution au moins une fois par an d'une lettre d'information ou d'un InformaThil pour les gens qui n'ont pas internet, fidèles à nos engagements vous avez ici le premier numéro de ce nouveau support. La mairie s'est équipée à cet effet d'un photocopieur couleur performant permettant d'effectuer le travail nous mêmes et faire ainsi de substantielles économies. Dans les six mois qui précèdent les élections, la mairie n'a pas le droit de modifier son mode de communication, ce nouveau support n'a donc pas pu paraître plus tôt.

LE MOT DE L'OPPOSITION

Information à la population

Nous espérons que le Maire et la partie de son équipe ne nous considèrent pas dans l'opposition, du moins pour l'instant. Nous serons un autre regard sur la vie communale. De ce fait, déjà une de nos idées sur l'information à la population, sous forme de support papier en complément d'Internet est reprise par le Maire, nous ne pouvons que nous en réjouir. Le Maire nous propose de participer à l'élaboration de l'information. Ce support nous permettra de vous informer régulièrement, des et de nos actions au sein du Conseil Municipal, toujours dans l'intérêt de nos concitoyens. Nous profitons de ces quelques lignes, pour vous remercier de nouveau pour la confiance que vous nous avez accordée.

Jean-claude PANNEBIAU – Sophie DUCOUX - Jean-Luc LEZAT

Article publié sous la responsabilité exclusive de leurs auteurs.

L'indemnité brute du maire est de 1634,63 €, celle des Adjointes 627,24 €. Par souci d'économie le Conseil a décidé de maintenir les taux appliqués antérieurement soit : Maire 1254,48 € brut - 1er Adjoint 570,22€ brut adjoints 380,14 € brut soit une économie de 14 142 €/an pour la commune.

LE NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL



Le mot du Maire

Je remercie les Thilois et les Thiloises pour leur civisme en ayant participé à plus de 76% à l'élection, ils ont démontré l'intérêt qu'ils portent à la vie de leur commune. Je les remercie aussi pour la confiance qu'ils m'ont accordée par ce nouveau mandat. Cette victoire est la reconnaissance du travail effectué par l'équipe précédente et moi-même au cours des 6 années écoulées. Je les remercie chaleureusement pour leur implication. Nous avons effectué près de 1,5 millions d'euros de travaux auxquels viennent s'ajouter 538 000 € pour la réfection des routes et des chemins communaux, ce qui a permis à la commune de percevoir 543 000 € de subventions. Tout ceci sans alourdir l'endettement de la commune et en terminant le mandat avec un budget positif. C'est avec une certaine fierté mêlée d'émotion et d'humilité que je reçois le mandat que vous me confiez. Être Maire aujourd'hui est une lourde responsabilité, surtout avec la judiciarisation des dossiers et je suis touché et honoré que vous me la confiez. Je mesure l'importance de mes devoirs et l'ampleur de la tâche compte tenu des importantes restrictions budgétaires et des nouvelles responsabilités qui nous sont attribuées. Mais avec mes colistiers et colistières sans lesquels je ne serais pas de nouveau Maire aujourd'hui, nous allons gérer la commune dans l'intérêt des Thilois et des Thiloises et uniquement dans cet intérêt en continuant à rechercher les sources d'économie, en persévérant dans la maîtrise du budget de fonctionnement et en étant très prudents sur les investissements de façon à maintenir une évolution raisonnée des impôts. Avec ma nouvelle équipe, nous œuvrerons pour le bien de tous les Thilois de sorte à garder à notre village son caractère rural, sa qualité de vie et sa tranquillité. La gendarmerie nous cite souvent en exemple pour la mise en place de la « Veille citoyenne » qui a fait baisser de façon très significative les cambriolages et permis d'en certains cas d'en arrêter les auteurs, ainsi que pour le comportement responsable de nos Jeunes que je remercie très chaleureusement. Je dialogue souvent avec eux, ils savent que je les apprécie et qu'ils ont autant que les anciens toute ma considération. Mon dernier propos va aux employés de la commune que je remercie pour leur implication et la qualité de leur travail, nous allons continuer ensemble à vous apporter le meilleur service possible. Je souhaite vivement que l'ensemble du Conseil fasse preuve de sincérité et d'intégrité, d'esprit constructif, de respect du point de vue des autres pour que nous puissions travailler dans la sérénité et vous apporter dans la mesure de nos moyens ce qu'il y a de mieux pour vous mêmes, vos enfants et notre village.

Jean LEONARD

RESULTAT DES ÉLECTIONS

INSCRITS :	825
VOTANTS :	627
BLANCS:NULS :	27
EXPRIMÉS :	600
Liste AGIR POUR THIL :	265
Liste VIVRE A THIL :	335
Liste VIVRE A THIL :	12 sièges
Liste AGIR POUR THIL :	3 sièges
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	
Liste VIVRE A THIL :	2 sièges
Liste AGIR POUR THIL :	1 siège

SONT ÉLUS :

LÉONARD Jean	(CCSG)
FRAYARD Céline	
FÉDÉRICI Émile	
PHARAMOND Cécile	(CCSG)
HOEFLICH Jean-Pierre	
DE THONEL D'ORGEIX Alette	
AGOSTINI Jean-Marc	
DARGASSIES Cécile	
LEZAT Henri	
BLANC Véronique	
ARMENIER Robert	
MATEO Émilie	
PANNEBIAU Jean-Claude	(CCSG)
DUCOUX Sophie	
LEZAT Jean-Luc	

MUNICIPALITÉ

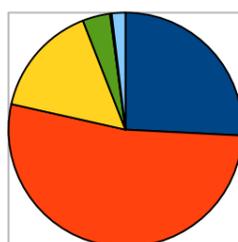
LÉONARD Jean	Maire
FÉDÉRICI Émile	Premier Adjoint
FRAYARD Céline	Adjoint
HOEFLICH Jean-Pierre	Adjoint
DE THONEL D'ORGEIX Alette	Adjoint

LA NOUVELLE MUNICIPALITÉ



LE BUDGET DE 2013 SECTION FONCTIONNEMENT

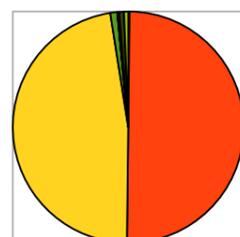
DÉPENSES : 468 364,44 €



- 1
- 2
- 3
- 4
- 5

- 1 : charges générales (énergie, téléphone, courrier, assurances, etc)
- 2 : charges de personnel
- 3 : autres charges de gestion (suivv asso, centre de loisirs, etc.)
- 4 : charges financières (intérêts des emprunts)
- 5 : charges exceptionnelles
- 6 : opérations d'ordre

RECETTES 599 889,65 €



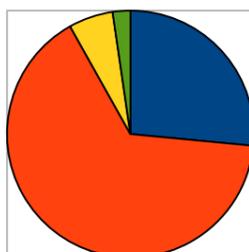
- 1
- 2
- 3
- 4
- 5

- 1 : produits et services
- 2 : impôts et taxes
- 3 : dotation participation
- 4 : autres produits
- 5 : produits financiers
- 6 : produits exceptionnels
- 7 : transferts de charges
- 8 : compensation de charges

Excédent de l'exercice : 131 525,21 € - Excédent reporté (2012) : 131 914,29 € - total excédent : 263 439,50 €

SECTION INVESTISSEMENT

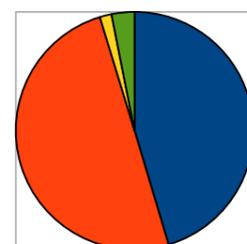
DÉPENSES : 150 963,28 € €



- 1
- 2
- 3
- 4

- 1 : emprunt remboursement en capital
- 2 : Dépenses Investissement (bâtiments, voiries, matériel)
- 3 : Dépenses Investissement (pool routier CCSG)
- 4 : opérations d'ordre

RECETTES :282 815,20 €



- 1
- 2
- 3
- 4

- 1 : fonds globalisés (excédent de fonctionnement, Remboursement TVA, Taxe d'Aménagement).
- 2 : subventions
- 3 : emprunts
- 4 : opérations d'ordre

Excédent de l'exercice : 131 851,92 € - Excédent reporté (2012) : 88 188,12 € - total excédent : 220 040,04 €

Total dépenses de l'exercice : 619 327,72 € - Total recettes de l'exercice : 882 704,85 € - Résultat à la clôture : 483 479,54 €

LE BUDGET COMMUNAL

LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT EST APPROVISIONNÉ

PAR :

- Dotation de l'État aux collectivités territoriales,
 - La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement)
 - La Dotation de Solidarité Rurale
 - La Dotation de Péréquation
- Impôts et taxes
 - La Taxe d'Habitation
 - La Taxe sur le Foncier Bâti
 - La Taxe sur le Foncier Non Bâti

LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT SERT À FINANCER :

- Les **charges à caractère général** : Énergie - carburant - fournitures et vêtements de travail - l'entretien du matériel et des bâtiments - le téléphone - les frais de cérémonies - etc.
- Les **charges de personnel** (salaires et charges)
- Les **autres charges de gestion** (indemnités des élus
- frais de formation - CCAS- subventions aux associations et aux écoles etc.
- Les **intérêts des annuités des emprunts**

LE BUDGET D'INVESTISSEMENT EST APPROVISIONNÉ

PAR :

- Les **économies que la commune a réalisées sur le fonctionnement** (que l'on appelle excédent) qui sont reversées tout ou partie au budget investissement en fonction de la décision du Conseil Municipal.
- Les **subventions** (en grande partie du département) allouées sur les travaux et achats d'investissement que la commune a réalisés,
- Le **remboursement d'une partie de la TVA**, allouée sur les travaux et achats d'investissement que la commune a réalisés,
- La **Taxe d'Aménagement** (T.A. sur les permis de construire).

LE BUDGET D'INVESTISSEMENT SERT

À FINANCER :

- Le **remboursement du capital des annuités des emprunts**
- Les **achats de matériel** (véhicule – photocopieurs et ordinateurs – mobilier pour la mairie et les écoles - etc.),
- Les **travaux sur les bâtiments** (mairie - écoles - cimetière - église - etc.),
- **Autres travaux** (le trottoir rue des écoles par exemple).

On voit donc que c'est grâce à une gestion rigoureuse de ses frais de fonctionnement que la commune peut dégager un excédent qui sert à financer le budget d'investissement.

Cet excédent permet de financer des achats ou/et des travaux, qui à leur tour permettent de réaliser des économies.

Quelles sont les marges de manœuvre de la commune ?

La commune ne peut agir que sur les taux des impôts (taxe d'habitation - taxe foncière - taxe d'addition à la valeur ajoutée). D'où la difficulté à augmenter les ressources de la commune en gardant un certain équilibre.

Comment se calculent les taux ?

Quand le Conseil Municipal décide une augmentation, celle-ci s'applique sur l'ensemble des ressources de la commune. (Pour information, l'augmentation des taux votée en 2012 par le Conseil ont rapporté à la commune pour l'exercice 2013 un montant de 131 525,21 €).

Les emprunts

Certains travaux importants peuvent être financés en partie par l'emprunt. Le règlement est donné par le Conseil Municipal. Les emprunts ne peuvent pas être financés par les taxes et les impôts. Ils doivent être remboursés par la commune ou par les contribuables.

Mais la commune est soumise à des règles, ainsi pour assurer sa sécurité financière, le montant de nos emprunts est égal à 68 % des recettes de fonctionnement. Nous sommes donc dans les normes et nous pouvons dire que la commune gère son budget de manière responsable.

Cette gestion rigoureuse est aussi faite pour assurer le financement de nos équipements et de nos bâtiments. Compte tenu de la situation économique incertaine actuellement, et pour limiter l'augmentation des impôts, nous devons être très attentifs à nos dépenses.

Grâce à une gestion rigoureuse, une recherche permanente d'économies et des investissements ayant permis de réduire la facture de chauffage des bâtiments, le budget 2013 se termine avec un résultat positif significatif. Ce fonds de roulement nécessaire au bon fonctionnement de mairie permet d'envisager l'avenir avec sérénité malgré les restrictions budgétaires déjà effectuées et à venir, la baisse des subventions et les charges supplémentaires non compensées financièrement. Il permettra notamment d'effectuer les travaux indispensables (réfection de la charpente de la mairie, construction d'un hangar pour le matériel municipal, sans avoir recours à l'emprunt.

Une partie importante de cet argent est prévue pour l'agrandissement ou le remplacement de la station d'épuration qui est à la limite de la saturation. Ce mode de gestion responsable, permet de contrôler le budget de fonctionnement et maintenir ainsi une évolution maîtrisée des impôts. La mairie a mis en place un système gratuit d'information par e-mail, si vous souhaitez y adhérer, envoyez vos nom, prénom, adresse, numéro de téléphone fixe plus portable et adresse e-mail à : mairie-thil@wanadoo.fr - 05 61 85 42 88